

Résolution du 5 octobre 2022 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Oriana Brücker, Alain Miserez, Pascal Holenweg, Luc Zimmermann, Uzma Khamis Vannini, Ahmed Jama, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Dorothee Marthaler Ghidoni, Jacqueline Roiz, Joëlle Bertossa, Louise Trottet, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Théo Keel, Ana Maria Barciela Villar, Anna Barseghian, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Marie-Agnès Bertinat, Vincent Schaller, Luc Barthassat, Paule Mangeat, Daniel Sormanni, Amar Madani, Manuel Zwysig, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Yves Herren, Amanda Ojalvo, Delphine Wuest, Gazi Sahin, Christian Zaugg, Livia Zbinden, Danièle Magnin, Léonore Baehler et Leyma Milena Wisard Prado: «Femmes, vie, liberté: la Ville de Genève soutient les Iraniennes et les Iraniens qui luttent pour la liberté».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 2 novembre 2022)

RÉSOLUTION

Elle s'appelait Mahsa Jina Amini, elle était Kurde iranienne originaire de Saez, elle avait 22 ans. Elle est morte le 16 septembre.

Mahsa Jina Amini est morte en détention, trois jours après son arrestation par la police des mœurs iranienne. Son crime? Une mèche de cheveux qui dépasse de son voile en violation du code vestimentaire strict de la République islamique d'Iran.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé son extrême inquiétude et a réclamé une enquête impartiale sur la mort de la jeune femme.¹

Depuis le 16 septembre, une vague de protestations secoue le pays.

A Téhéran, la capitale, et dans des dizaines d'autres villes, des milliers d'Iraniennes et d'Iraniens manifestent chaque jour leur colère, contre les restrictions de liberté, notamment pour les femmes.

Malgré les arrestations arbitraires, la répression sanglante, les tirs à balles réelles sur les manifestant-e-s, les coups de matraque, la contestation ne faiblit pas.

Les femmes et les étudiant-e-s sont aux premières lignes de ce combat pour la liberté.

Les minorités ethniques et religieuses sont particulièrement ciblées par la répression violente, en particulier les Kurdes et les Baloutches.

Prenant tous les risques, des milliers de femmes se filment la tête découverte.

«Dans une analyse détaillée publiée le 30 septembre, Amnesty International divulgue des éléments attestant des manœuvres des autorités iraniennes pour écraser brutalement les manifestations en déployant les *pasdaran* (gardiens de la révolution), la force paramilitaire des *bassidjis*, la Force de l'ordre de la République islamique d'Iran, la police antiémeute et des membres des forces de sécurité en civil. Elle dévoile également des preuves de l'usage généralisé de la force meurtrière et des armes à feu par les forces de sécurité iraniennes

¹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. «Mahsa Amini : la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim réclame une enquête impartiale sur la mort de la jeune femme en Iran». Communiqué de presse, 20 septembre 2022. En ligne: <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2022/09/mahsa-amini-acting-un-human-rights-chief-urges-impartial-probe-death-iran> (consulté le 6 octobre 2022).

qui avaient l'intention de tuer les manifestant-e-s ou auraient dû savoir avec un degré raisonnable de certitude que l'usage de ces armes entraînerait des morts»².

Le 30 septembre, au moins 41 personnes ont été tuées par les forces de sécurité lors des affrontements à Zahedan, un vendredi désormais désigné par «le vendredi sanglant de Zahedan», ville de la province du Sistan-Baloutchistan, a indiqué l'ONG Iran Human Rights (IHR), basée à Oslo. Ces événements dramatiques font cette fois suite à des accusations de viols contre un chef de la police. Celui-ci, chef des forces de l'ordre, aurait violé une adolescente de 15 ans appartenant à la minorité sunnite baloutche, a affirmé l'IHR.³

Genève, siège des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme doit entendre et donner un écho aux voix de ces femmes et de ces hommes en Iran qui luttent pour la démocratie et la liberté.

Par cette résolution, le Conseil municipal:

- condamne avec force la répression violente des manifestations pacifiques ainsi que les arrestations arbitraires;
- exprime sa solidarité et son admiration envers le peuple iranien, dans son ensemble et sa diversité, qui lutte pour davantage de liberté, de justice et pour le respect de ses droits fondamentaux;
- soutient les demandes légitimes de femmes qui s'opposent au voile obligatoire et qui réclament le libre choix de leur tenue vestimentaire ainsi que l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion;
- demande que la Suisse soutienne la requête de la tenue d'une session extraordinaire urgente du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU au sujet de l'Iran, afin que soit mis en place un mécanisme international indépendant d'enquête qui établisse des rapports et rende compte de la situation en Iran.

² Amnesty International. «Iran. Des documents divulgués révèlent que l'ordre a été donné aux forces armées d'affronter sans pitié les manifestant-e-s». Communiqué de presse, 30 septembre 2022. En ligne: <https://amnesty.org/fr/latest/news/2022/09/iran-leaked-documents-reveal-top-level-orders-to-armed-forces-to-mercilessly-confront-protesters/> (consulté le 6 octobre 2022).

³ Iran Human Rights. «Iran Protests: Death Toll Rises to 133 / 40+ Killed in Zahedan's "Bloody Friday"», publié le 2 octobre 2022. En ligne: <https://iranhr.net/en/articles/5506/> (consulté le 6 octobre 2022).